

MARIAGE

RENSEIGNEMENTS A FOURNIR A L'OFFICIER D'ETAT CIVIL

Renseignements relatifs à l'épouse :

Nom :

Prénoms (tous) :

Née le / / à département :

Nationalité (au moment du mariage) :

Profession :

Activité salariée oui non

Etat antérieur au mariage : célibataire

veuve, depuis le / /

divorcée, depuis le / /

domiciliée à (adresse complète) :

.....

.....

résidant à (depuis au moins un mois) :

.....

.....

Fille de (avec tous les prénoms) :

Domicilié à :

Profession :

Est-il/ ou était-il salarié : oui non

Décédé : non oui, le / /

Et de (avec tous les prénoms et nom de jeune fille) :

Domiciliée à :

Profession :

Est-elle/ ou était-elle salariée : oui non

Décédée : non oui, le / /

Renseignements communs aux époux :

Nombre des enfants à légitimer par le présent mariage :

Domicile conjugal (adresse complète) :
.....
.....

- Il n'existe pas de contrat de mariage
 Il existe un contrat de mariage qui sera signé – a été signé le / / , chez Maître
....., notaire à

Parenté entre les époux :

Les futurs époux étrangers comprennent le français : oui non

Les intéressés se muniront d'une pièce d'identité.

Le / /

Certifiée véritable la présente publication

Les futurs,

Liste des témoins du mariage

Nom :
(pour les femmes mariées ou veuves, nom
de jeune fille suivi du nom d'épouse)

Prénoms :

Date et lieu de
naissance :

.....

Profession :

Adresse complète :

.....

.....

Nom :
(pour les femmes mariées ou veuves, nom
de jeune fille suivi du nom d'épouse)

Prénoms :

Date et lieu de
naissance :

.....

Profession :

Adresse complète :

.....

.....

Nota :

- Les témoins devront être âgés de 18 ans révolus au moins, sans distinction de sexe.

- Un mari et sa femme peuvent être témoins ensemble ; le père et la mère de l'un des futurs époux peuvent être témoins du mariage si, en raison de l'âge de leur enfant, ils n'ont plus à donner leur consentement.

- Un mineur peut être témoin s'il est émancipé soit par le mariage, soit par décision du juge d'instance.

Pièces à produire par *chaque époux*

- 1 extrait d'acte de naissance (à demander à la mairie de naissance : - de 3 mois)
- 1 attestation de domicile
- 1 certificat délivré par le notaire, si les époux décident de faire un contrat de mariage
- 1 copie de la CNI des époux et des témoins

Prière d'indiquer ci-après le numéro de téléphone où l'on peut vous joindre pour tous renseignements complémentaires.

Domicile :

Lieu de travail :